

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 011-551 7700

Fax : 011-551 7844

website : www.au.int

NOTE D'ORIENTATION

**MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA
PREVENTION DU CRIME (AUPA) 2007-2012**

**CONSULTATION DU GROUPE DE REFLEXION CONTINENTAL POUR ACCELERER
ET FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'AUPA AUX NIVEAUX CONTINENTAL,
REGIONAL ET NATIONAL**

Lieu: UNAFRI, Kampala(Ouganda)

12-13 Octobre 2011

A. HISTORIQUE

1. Le Plan d'Action de l'UA sur la Lutte contre la Drogue et la Prévention du Crime (AUPA) (2007-2012) a été lancé en janvier 2008. L'AUPA a pour objectifs fondamentaux de renverser les tendances actuelles de la toxicomanie et du trafic de la drogue, du crime organisé, de la corruption, du terrorisme et des défis liés au développement socio-économique et à la sécurité humaine et d'améliorer le bien-être social des populations en Afrique.

2. Par conséquent, il a été conçu un projet conjoint Commission de l'UA/ONUDC intitulé "Appui à la mise en œuvre de l'AUPA sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007- 2012)", pour renforcer la capacité institutionnelle de la Commission de l'UA afin de mettre en œuvre l'AUPA en assurant le suivi, la promotion et la coordination des progrès accomplis au niveau continental dans la réalisation des objectifs généraux du Plan.

3. La Commission de l'Union africaine (CUA) a considérablement renforcé ses propres capacités (par le recrutement d'une équipe du projet pour exécuter le projet précité) en collaboration avec les partenaires.

4. La quatrième session de la Conférence des Ministres de l'UA en charge de la lutte contre la drogue et la prévention du crime (CAMDCCP4) et tel qu'approuvé par la Décision du Conseil exécutif EX.CL/615(XVIII) de janvier 2011 a par ailleurs défini les domaines prioritaires de la mise en œuvre de l'AUPA en 2011-2011 comme suit:

- Renforcement de la coopération et de la coordination dans la lutte contre les drogues et le crime;
- Harmonisation des lois sur la lutte contre la drogue au niveau des Etats membres d'ici 2012;
- Poursuite d'urgence de la lutte contre les produits chimiques précurseurs pour la fabrication des drogues synthétiques;
- Mise en place d'un centre de formation continental pour le traitement de la toxicomanie; et
- Renforcement du système d'alerte rapide continental (CEWS) pour inclure les réseaux épidémiologiques et l'évaluation des menaces.

5. Le CAMDCCP4 a par ailleurs lancé un appel pour la collaboration et le renforcement de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI) à Kampala (Ouganda).

6. L'exécution des activités précitées dépend de la présence active des points focaux nationaux et régionaux efficaces pour la lutte contre la drogue.

7. Par ailleurs, un projet conjoint de préparation d'une évaluation interne Commission de l'UA/ONUDC (1er au 3 juin 2011) intitulé "Appui à la mise en œuvre de l'AUPA sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007- 2012)", a défini les conditions opérationnelles minima et les principales mesures pour mettre en œuvre les recommandations du CAMDCCP 4.

8. C'est dans ce contexte que des consultations du groupe de réflexion continental et des points focaux auxquelles participeront les CER, le Bureau de la CAMDCCP4, les Etats membres des cinq régions de l'UA, l'UNAFRI, des experts sélectionnés et des partenaires au développement se tiendront les 11 et 12 octobre 2011 à l'UNAFRI, à Kampala (Ouganda).

B. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

9. L'objectif principal des consultations est d'accélérer et de faciliter la mise en œuvre intégrale de l'AUPA et en particulier :

- i. Informer les Etats membres des réalisations de l'AUPA à ce jour;
- ii. Elaborer une feuille de route pour le système d'alerte rapide continental et la collecte et la diffusion d'autres données
- iii. Elaborer un programme de mise en œuvre concret pour 2012 selon les domaines prioritaires indiqués au paragraphe iii ci-dessus y compris les normes minimums pour la prévention et le traitement de la toxicomanie et la lutte contre les produits chimiques précurseurs.

10. A la fin de ces consultations, le DSA aura :

- i. Désigné les points focaux régionaux et nationaux, et défini clairement leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre de l'AUPA;
- ii. Élaboré une feuille de route pour la mise en œuvre du système d'alerte rapide continental;
- iii. Mis en place le programme de mise en œuvre de l'AUPA en 2012 conformément au point 9 (iii) précité.

C. ORDRE DU JOUR

11. En cours d'élaboration.

D. PARTICIPATION

12. Les participants seront les représentants des CER, du mécanisme de coordination interdépartemental de la Commission de l'UA, du Bureau de CAMDCCP4, des Etats membres de l'UA, de l'UNAFRI et des partenaires au développement. Les Etats membres enverront chacun deux (2) experts techniques chargés de la prévention de la toxicomanie, du traitement et de la lutte contre la délinquance.

E. DOCUMENTS

13. Les documents de travail sont, entre autres: (une liste exhaustive en cours d'élaboration) :

- Le Plan d'action de l'UA sur la drogue et la prévention du crime (2007-2012)
- La Convention unique sur les stupéfiants, 1961, telle qu'amendée par le Protocole de 1972.
- La Convention de 1971 sur les substances psychotropes
- La Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.
- La Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé et son Protocole pour prévenir, éliminer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000);
- La Convention des Nations Unies contre la Corruption, 2003
- Les instruments, les politiques et les plans d'action des CER ainsi que les autres documents pertinents;

- La législation nationale pertinente sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime
- Les conclusions de l'auto-évaluation conjointe Commission de l'UA/ONUDC de l'Appui XAF/S40 à la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012), Projet Phase I.
- Le rapport de la quatrième session de la Conférence de l'UA sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (CAMDCCP4)
- Le rapport de la 20^{ème} réunion des chefs des organismes nationaux chargés de l'application des lois sur la drogue, Afrique, septembre 2010
- Le rapport de la cinquante-quatrième session de la Commission sur les stupéfiants, C/CN.7/2011/15, Résolution 54/14 "Mesures pour appuyer les Etats africains dans leurs efforts de lutte contre la drogue dans le monde".

F. QUESTIONS D'ORGANISATION

14. La Commission de l'Union africaine se chargera de la logistique et de la préparation technique y compris l'élaboration de l'ordre du jour, du programme de travail et d'autres documents. Par ailleurs, la Commission de l'Union africaine assurera les services de traduction et d'interprétation, ainsi que les services de secrétariat.

G. POUR PLUS D'INFORMATION

15. Contacter pour toute autre information sur la Conférence (en se servant de la réf: AUPA Continental Think Tank Consultation):

Dr Johan Strijdom, Département des Affaires sociales, Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba
Tel: +251-115517700 (Ext. 279),
Fax: +251-115533616/115504985/115517844
email: ongolojm@africa-union.org; chantelk@africa-union.org

16. L'inscription au plus tard le 1er septembre 2011 est une condition essentielle et préalable.